



## LES MODES DE RECRUTEMENTS SUR UN EMPLOI PERMANENT

Modes de recrutements	Détails
L.A après concours	Agent lauréat d'un concours externe, interne, 3 <sup>ème</sup> voie
Détachement	Agent titulaire provenant de la FPE, de la FPH, d'une autre filière de la FPT ou détaché sur un emploi fonctionnel
Mutation	Agent titulaire provenant d'une autre collectivité ou d'une autre FP
Réintégration	Retour d'un agent qui a suspendu sa carrière pour une durée déterminée (convenance personnelle, création d'entreprise, raisons familiales...)
Recrutement direct	Recrutement d'un agent sur un grade de la catégorie C accessible sans concours + travailleurs handicapés
Contractuel	Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent selon les dispositions de l'article 3 de la loi 84-53
Avancement de grade	Agent nommé sur un grade supérieur dans le même cadre d'emplois
L.A Promotion interne	Agent, nommé, sur le 1er grade d'un cadre d'emplois supérieur selon les modalités prévues par l'article 39 de la loi 84-53
Emploi réservé	Recrutement militaires ou ayant un passeport professionnel
Réforme Cat B	Intégration dans les nouveaux grades suite à la refonte de la catégorie B
Reclassement	Agent reclassé suite à l'avis du comité médical
Annulation autre motif	Erreur de grade, de déclaration, double saisie (ex: rédacteur et adjoint administratif)...
Changement de filière	Détachement sur une autre filière
Annulation recrutement infructueux	Pas de candidature satisfaisante pour pourvoir le poste
Modification temps travail	Augmentation ou diminution du temps de travail de l'agent